

L'influence de caractéristiques psychosociales et sociodémographiques sur le partage du temps de garde des enfants entre les parents séparés ou divorcés *

Madeleine BEAUDRY, Ph.D.
*Professeure à l'École de service social
Université Laval*

Claudine PARENT, M. Serv. Soc.
*Étudiante au doctorat, École de service social
Université Laval*

*Équipe Jeunes et familles en transition
Centre de recherche sur les services communautaires
Université Laval*

Dans le tumulte de la séparation, les parents sont souvent confrontés à une décision de grande importance : comment organiseront-ils la garde des enfants mineurs ? Les confieront-ils principalement à la mère, au père, ou partageront-ils le temps de garde ? Selon les plus récentes statistiques (1992), les Canadiens et les Canadiennes confient la garde légale des enfants aux mères dans 74 % des cas, aux pères dans 13 % des cas et la partagent dans 12 % des cas. Cette tendance semble vouloir varier quelque peu en ce qui concerne les arrangements *de facto*, hors cour, où la garde partagée serait plus populaire.

* Cette recherche a été réalisée grâce à une subvention du FCAR 1992-1995.

Un regard sur les plus récentes recherches dans le domaine révèle que les modalités de garde des enfants, tout comme les conditions dans lesquelles elles s'exercent, entraînent des conséquences importantes sur la santé physique et mentale de tous les membres de la famille. La pauvreté, l'isolement social, l'épuisement, les problèmes émotifs et sociaux sont de plus en plus associés à la monoparentalité des femmes (Bouchard, 1989 ; Cloutier, Drolet et Dubé, 1992 ; Freiler et Kitchen, 1990 ; Ross, 1990). La culpabilité, l'anxiété, la dépression et la perte d'estime de soi résument en quelques mots l'expérience douloureuse que vivent bien des hommes qui passent du statut de parent gardien à celui de parent non gardien (Arditti, 1992, 1992b ; Kruk, 1994). Par contre, lorsque le partage du temps de garde entre les ex-conjoints est possible, cette modalité de garde comporte des bénéfices importants pour chacune des personnes impliquées, enfants comme parents. Actuellement, un consensus émerge des résultats de recherche dans ce domaine : la garde partagée qui permet à l'enfant de maintenir des liens significatifs avec ses deux parents représente le choix par excellence (Beaudry et Parent, 1995 ; Bender, 1994 ; Bender et Brannon, 1994).

Alors, si la formule de la garde partagée est celle qui semble protéger le mieux les intérêts de tous les membres de la famille, comment expliquer qu'elle ne soit pas davantage répandue ? Au-delà de la complexité de l'analyse des choix individuels, jusqu'à quel point certaines conditions personnelles, conjugales ou économiques favorisent-elles davantage le choix de cette modalité de garde ? Le but de cette étude est donc d'identifier et de classer par ordre d'importance les caractéristiques qui, selon les sexes, sont associées au partage de la garde des enfants au moment de la séparation des parents. Après avoir donné un bref aperçu des fondements théoriques, nous présenterons la méthodologie utilisée et les principaux résultats obtenus. La discussion permettra de soulever quelques questions à l'égard de l'intervention auprès des couples qui se séparent.

FONDEMENTS THÉORIQUES

Nous référons à deux théories pour comprendre le comportement différencié des hommes et des femmes confrontés à l'organisation de la garde de leurs enfants : la théorie des rôles et la théorie de l'apprentissage social appliquée à l'étude des relations conjugales. Ces fondements théoriques sous-tendent le choix des facteurs ou variables cibles de cette recherche.

Théorie des rôles

Que ce soit sous l'angle des rôles prescrits par la société ou des rôles attendus et redéfinis par la personne (perspective interactionniste symbolique où la personne ne joue pas seulement un rôle mais le construit, le crée et le modifie tout à la fois, Mc Croskey, 1980), la théorie des rôles fournit des concepts capables d'éclairer les comportements conjugaux et familiaux des hommes et des femmes.

Dans la société nord-américaine des années 1990, il est reconnu que le rôle instrumental du père et le rôle expressif de la mère, tels que présentés par Parsons et Bales (1955) se sont grandement modifiés (McBride, 1991). Les femmes recherchent davantage la pleine réalisation de leur potentiel, poursuivent leurs études, aspirent à une carrière ou à un travail rémunérateur en vue d'une plus grande autonomie. De plus, elles participent en plus grand nombre au monde du travail, même après la naissance de leurs enfants¹ (Baker, 1994 ; Beaudry, 1991 ; Fincham et Bradbudry, 1990). Les hommes, quant à eux, s'impliquent davantage dans les tâches éducatives² qu'ils ne le faisaient autrefois et la valeur de leur présence dans le développement des enfants n'est plus remise en question (Belsky, 1981 ; Lamb, 1978 ; Parke, 1981).

Ces changements de rôles ne se font pas sans heurts. Les pères, mais surtout les mères au travail, font face à de nombreux conflits entre leurs obligations professionnelles et familiales et se disent souvent dépassés (Higgins, Duxbury et Lee, 1993). Les femmes continuent à se sentir plus responsables de l'harmonie conjugale et familiale, et les hommes, du revenu familial (Baucom *et al.*, 1990).

Lors de la séparation ou du divorce, les parents sont confrontés à leurs attentes vis-à-vis de leur nouveau rôle. On peut alors penser que ceux et celles qui décident de partager la garde de leurs enfants sont ceux qui ont le mieux intégré les changements de rôles. Le père, davantage impliqué dans l'éducation et les soins des enfants avant la séparation, désirera maintenir cette implication, et la mère, plus qualifiée et plus active dans la sphère publique, acceptera de partager

-
1. Selon Statistique Canada (1992), 61,4 % des femmes mariées faisaient partie de la main-d'œuvre. Environ les trois quarts des mères ayant des enfants de moins de 12 ans occupent un emploi, par rapport à 35 % de l'ensemble des femmes âgées de 45 ans et plus.
 2. Toutefois, la majorité des recherches plus récentes démontrent que les femmes consacrent encore plus de temps que les hommes aux soins de la famille et à l'entretien ménager, en plus d'assumer la responsabilité de ces tâches (Baines, Evans et Neysmith, 1991 ; Le Bourdais, Hamel et Bernard, 1987 ; Marshall, 1990).

son rôle d'éducatrice. Ces parents démontreront sans doute plus ouvertement leur volonté et leur capacité, non seulement de partager la garde, mais de partager leurs rôles.

Théorie de l'apprentissage social

La théorie de l'apprentissage social appliquée à l'étude des relations conjugales est constituée d'un ensemble de modèles théoriques comprenant: le modèle du conditionnement opérant, la théorie de l'échange social, la théorie de la communication et les théories cognitives. L'application de ces différents modèles a guidé un grand nombre de recherches sur les échanges familiaux et conjugaux. Ces recherches ont permis de dégager des caractéristiques distinctives entre les couples satisfaits et insatisfaits en ce qui concerne l'utilisation du contrôle aversif et du renforcement positif, la communication et les cognitions³ (Beaudry et Boisvert, 1988).

Comme les couples qui se séparent sont des couples insatisfaits de leur relation, on peut s'attendre à ce que leur comportement, entendons ici la manière dont ils organisent la garde des enfants, soit affecté par la qualité de leur relation, leur style de communication et de résolution de problèmes de même que par les cognitions qu'ils entretiennent l'un vis-à-vis de l'autre. Aussi, il est possible de penser que l'évaluation positive des capacités parentales du partenaire, les perceptions favorables face à son comportement de parent et d'ex-conjoint ou conjointe, la perception de son désir de partager la garde soient associées effectivement à un plus grand partage du temps de garde des enfants. De plus, ce comportement sera influencé par les conditions environnementales immédiates (revenu, travail, support, etc.).

En lien avec ce modèle théorique, nous formulons donc les deux hypothèses principales suivantes :

1. Les caractéristiques psychosociales des hommes et des femmes déterminent les modalités de garde des enfants (garde confiée à la mère, ou au père, ou partagée entre les parents) à la suite de la séparation.

Plus précisément, la perception de l'ex-conjoint ou conjointe en ce qui a trait à son implication dans l'éducation et les soins apportés aux enfants, ses qualités parentales et son désir de partager la garde, le niveau de conflit entre les ex-conjoints et la qualité de la communi-

3. Les cognitions réfèrent à l'activité intellectuelle comprenant les pensées, les attentes, les perceptions, les attributions, etc.

cation entre eux avant et au moment de la rupture sont reliés de manière significative à un plus grand partage du temps de garde.

2. Les caractéristiques sociodémographiques des hommes et des femmes déterminent les modalités de garde des enfants à la suite de la séparation des parents.

Sur le plan socioéconomique, la scolarité, l'emploi et le revenu des ex-conjoints et, sur le plan démographique, l'âge des ex-conjoints, le genre d'union, le nombre d'année de vie commune, le temps écoulé depuis la séparation, la distance entre les résidences, le sexe, l'âge et le nombre d'enfants sont reliés de manière significative à un plus grand partage du temps de garde.

Le tableau 1 présente une synthèse des variables impliquées dans cette recherche. Les variables indépendantes ont trait aux caractéristiques psychosociales et sociodémographiques. La variable dépendante est le temps passé par l'enfant avec chacun de ses parents, ou la modalité de garde que nous voulons expliquer.

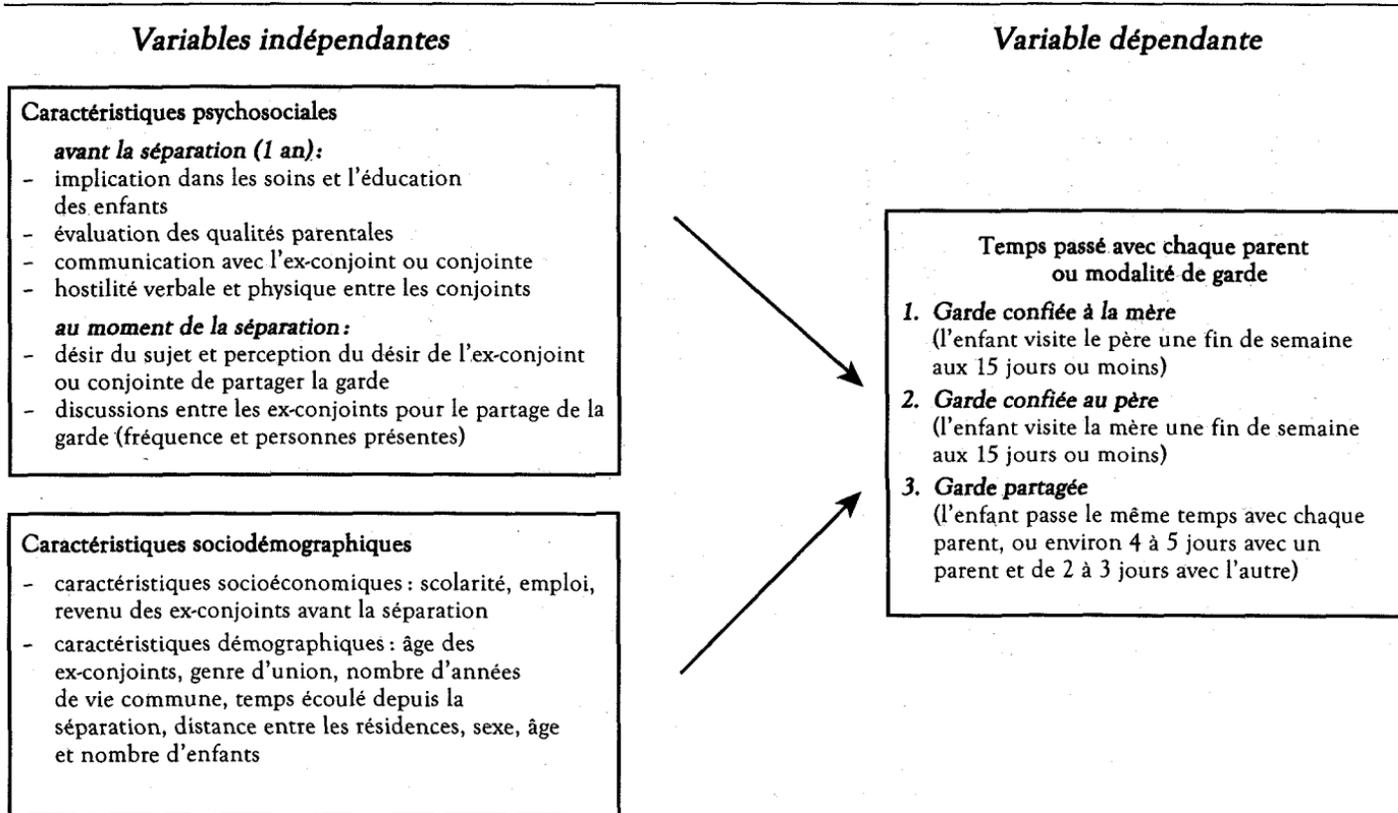
MÉTHODOLOGIE

Pour mesurer chacune des dimensions des variables indépendantes, nous avons traduit et adapté un certain nombre d'échelles développées par C. Ahrons (1979) : échelle d'implication du parent dans les soins et l'éducation des enfants, d'attitudes envers l'ex-conjoint(e) au sujet de ses qualités de parent, d'interaction coparentale et de communication entre les parents au sujet des enfants. D'autres questions ont été ajoutées pour compléter les variables⁴.

La variable dépendante, soit le temps passé par l'enfant avec chacun de ses parents ou la modalité de garde adoptée, a été mesurée de deux manières : 1) par la description de l'organisation de la garde en fonction du parent gardien (garde de fait confiée à la mère, au père ou partagée) et 2) par le nombre de jours que le ou les enfants avaient passés avec chacun de leurs parents pendant le mois précédant l'enquête. Le partage est ici défini de la façon suivante :

4. Le questionnaire utilisé dans cette étude s'inspire largement du questionnaire employé lors d'une recherche précédente (Beaudry, 1991). Les personnes intéressées peuvent y retrouver les données relatives à la validité de ces échelles. Une question ouverte a été introduite dans le questionnaire de la présente recherche afin que les parents puissent exprimer librement les principales raisons qui ont joué en faveur de la modalité de garde adoptée.

TABLEAU 1
Synthèse des variables de la recherche



Partage = $0,50 - [(proportion \text{ du temps}^* \text{ passé avec le sujet} - 0,50)]$.

*moyenne de temps par mois pour tous les enfants.

Selon cette formule, la mesure de la variable varie de 0 (toujours avec un parent) à 0,50 (partage égal) : plus la valeur est élevée, plus le degré de partage est élevé, peu importe si le parent a la garde ou non.

Les stratégies d'analyse

Dans un premier temps, l'analyse de la variance 2 X 3 (sexe X modalités de garde), suivi de contrastes *a posteriori* (Test de Tukey) permet de vérifier s'il existe des différences entre les hommes et les femmes et entre les formules de garde tout en examinant l'interaction entre le sexe et la formule de garde. En second lieu, les mêmes analyses sont faites à partir cette fois de contrastes planifiés (selon que les sujets ont ou non la garde ou qu'ils la partagent). La troisième étape consiste à calculer les corrélations de Pearson entre les variables les plus significatives et le degré de partage, étape préalable à l'analyse de régression hiérarchique. Ce calcul teste les hypothèses en vérifiant si une variable particulière (ou un ensemble de variables) explique une partie significative de la variance du temps de garde entre les parents. Les résultats permettent d'identifier et de classer par ordre d'importance les caractéristiques psychosociales et sociodémographiques associées à un plus grand partage de la garde des enfants au moment de la séparation.

DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

La population à l'étude est constituée d'ex-conjoints et d'ex-conjointes, séparés physiquement, mais pas nécessairement légalement, depuis quatre ans au maximum. Ils sont parents d'au moins un enfant âgé entre 0 et 18 ans. Les participants sont recrutés par le biais de divers médias et organismes de la région urbaine de Québec, entre janvier et mai 1993.

Des 193 personnes qui ont accepté de répondre au questionnaire, 82 sont des hommes, et 112, des femmes ; elles se répartissent en trois groupes selon que le temps de garde est assumé principalement par la mère (n=95, soit 59 femmes et 36 hommes), par le père (n=29, soit 12 femmes et 17 hommes) ou par les deux parents (n=69, soit 40 femmes et 29 hommes). On doit noter le nombre relativement restreint de répondants dans le groupe dont les enfants sont confiés au père. Malgré une vaste campagne de recrutement, nous n'avons pu obtenir que

29 sujets pour ce groupe. Toutefois, la proportion des sujets dans ce groupe représente 15 % de l'ensemble des sujets, ce qui demeure à l'image de la population générale où 17,6 % de familles monoparentales sont dirigées par un homme (Statistique Canada, 1992).

La moyenne d'âge des sujets est de 37,6 ans. Ces ex-conjoints ou conjointes comptent en moyenne 11,2 ans de vie maritale. Dans 74,6 % des cas, ils étaient mariés légalement et sont séparés depuis un peu plus de deux ans (25,4 mois); 85 % d'entre eux ont deux enfants ou moins, mais aucun n'en a plus de cinq. Sur le plan socioéconomique, 80,3 % des sujets de la recherche ont plus qu'un diplôme secondaire et près de 20,7 % sont sans emploi. Quant au revenu, celui des femmes est plus faible que celui des hommes. Dans la catégorie des personnes dont le revenu est plus faible que 19 999 \$, on retrouve 44,1 % (n=49) des répondantes comparativement à 23,1 % (n=19) des répondants; par contre, dans la catégorie 40 000 \$ et plus, on retrouve 40,2 % (n=33) des hommes et 13,5 % (n=15) des femmes. Le tableau 2 présente les résultats obtenus pour cette variable.

TABLEAU 2
Le revenu des sujets selon le sexe et le type de garde

Types de garde	Sexe	Revenus						Totaux	
		<4 999 à 19 999 \$		20 000 à 39 999 \$		40 000 \$ et plus		%	N
Mère	H	33,3	12	30,6	11	36,1	13	100	36
	F	52,5	31	40,7	24	6,8	4	100	59
Père	H	17,6	3	47,1	8	35,3	6	100	17
	F	58,3	7	33,4	4	8,3	1	100	12
Partagée	H	13,8	4	37,9	11	48,3	14	100	29
	F	27,5	11	47,5	19	25,0	10	100	40
Total	H	23,1	19	37,0	30	40,2	33	100	82
	F	44,1	49	42,2	47	13,5	15	100	111

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Dans cet article, seuls les résultats de l'analyse de régression sont présentés en détail. À partir de l'analyse de la variance, nous avons d'abord sélectionné les variables les plus significatives ($p \leq 0,01$). Par

la suite, le calcul des corrélations de Pearson entre ces variables et le degré de partage a permis d'établir l'ordre d'importance de ces variables. Résumons ces résultats.

Sur le plan des caractéristiques psychosociales, la perception du désir du partenaire de partager la garde est la variable qui présente la corrélation la plus élevée avec le degré de partage entre les parents. De plus, une évaluation positive de l'implication du partenaire auprès des enfants de même qu'une plus grande appréciation de ses qualités parentales sont deux bons prédicteurs du partage du temps de garde.

Sur le plan des caractéristiques sociodémographiques, un niveau de scolarité plus élevé est modérément associé avec un plus grand partage. Le niveau de revenu des femmes avant la séparation est un prédicteur faible mais significatif d'un plus grand partage. Quant à l'âge des enfants, les corrélations « *point-biserial* » indiquent une association positive mais faible entre la présence d'enfants âgés de 6 à 10 ans et le degré de partage, et une association négative mais faible entre la présence d'enfants âgés de 16 ans et plus et le degré de partage.

Le tableau 3 présente les résultats du calcul des corrélations de Pearson entre les six variables retenues et le degré de partage.

TABLEAU 3

Corrélations de Pearson entre les variables clés et le degré de partage

Variables	r	p
Le désir du partenaire de partager la garde	0,50	0,0001
L'implication du partenaire dans le soin des enfants ¹	-0,32	0,0001
Appréciation des qualités parentales du partenaire ¹	-0,39	0,0001
Le niveau d'éducation du sujet	0,35	0,0001
Le revenu des femmes avant la séparation	0,21	0,005
L'âge des enfants	<i>r point biserial</i>	<i>p</i>
0-5 (34 %)	-0,03	-
6-10 (60 %)	0,19	0,01
11-15 (35 %)	-0,11	-
16 et plus (13 %)	-0,18	0,05

Note : N = 193

1. Les cotes les plus basses correspondent à une perception plus positive, ce qui explique les corrélations négatives.

L'analyse de régression hiérarchique permet d'ordonner les six variables du tableau 3 selon leur importance dans la prédiction du partage du temps de garde. Dans cette forme de régression multiple,

on cherche à établir si une variable particulière (ou un ensemble de variables) peut expliquer une partie significative de la variance de la variable dépendante. Cette opération a permis de vérifier, de manière conservatrice⁵, la contribution relative de la variable la plus significative dans cette étude : la perception du désir du partenaire de partager la garde.

L'analyse tient d'abord compte des facteurs structurels (âge, niveau d'éducation et revenu), puis considère les qualités parentales et l'implication dans les soins, et finalement, le désir de partager la garde.

TABLEAU 4
Analyse de régression hiérarchique
Prédiction de la garde partagée

Étapes	ΔR^2	R^2	F	sR^2	t
Étape 1 : L'âge des enfants ^a	0,06	0,06	2,71***		
0-5 (34 %)				0,00	0,48
6-10 (60 %)				0,04	1,43
11-15 (35 %)				0,00	0,95
16 et plus (13 %)				0,01	1,44
Étape 2 : Les caractéristiques du sujet ^b	0,13	0,19	14,73****		
Le niveau d'éducation				0,11	4,42****
Le revenu des femmes (avant la séparation)				0,02	2,24*
Étape 3 : Les qualités parentales de l'ex-conjoint ^c	0,10	0,29	13,05****		
L'implication				0,06	0,08
L'appréciation de ses qualités				0,04	3,12**
Étape 4 : Le désir de partage ^d	0,07	0,36	21,27****		

Note : * $p \leq 0,05$, ** $p \leq 0,01$, *** $p \leq 0,001$, **** $p \leq 0,0001$.

^a df = 4, 185

^b df = 2, 183

^c df = 2, 181

^d df = 1, 180

5. Les variables les moins significatives sont entrées en premier.

La première étape de cette analyse de régression, portant sur l'âge des enfants, est significative et explique 6 % de la variance du temps de garde entre les parents, même si aucun des quatre prédicteurs individuels n'atteint le degré de signification. La deuxième étape, portant sur les caractéristiques du sujet, est significative et explique 13 % de la variance; les deux composantes (le niveau d'éducation du sujet et le revenu des femmes) contribuent de manière significative à expliquer la variance du temps de garde. La troisième étape, l'évaluation des qualités parentales de l'ex-conjoint ou conjointe, est significative, expliquant un autre 10 % de la variance. Toutefois, seule l'appréciation des qualités parentales du partenaire est un prédicteur individuel significatif. De fait, les coefficients de régression standardisés semi-partiels (qui contrôlent toutes les autres variables dans le modèle) confirment l'importance de cette variable. La quatrième étape, soit le désir du partenaire de partager la garde, explique encore un autre 7 % de la variance. Ces quatre variables réunies expliquent donc plus du tiers (36 %) de la variance. En somme, même si l'âge des enfants, le niveau d'éducation plus élevé du sujet, le revenu plus élevé de la femme avant la séparation sont toutes des variables qui prédisent que les enfants passeront plus de temps avec leurs deux parents, la perception du désir du partenaire de partager la garde demeure un prédicteur hautement significatif du degré de partage du temps de garde entre les parents.

DISCUSSION

Cette recherche a permis d'identifier et de classer par ordre d'importance les caractéristiques psychosociales et sociodémographiques reliées à un plus grand partage du temps de garde des enfants entre les parents, à la suite de la séparation. Par ordre d'importance, on retrouve : 1) la perception du désir du partenaire de partager la garde, 2) l'évaluation de ses qualités parentales, 3) les caractéristiques du sujet (niveau d'éducation et revenu des femmes) et 4) l'âge des enfants. La combinaison de ces quatre facteurs explique 36 % de la variation totale du temps passé avec les deux parents. Tenant compte du petit nombre de variables incluses dans l'analyse finale, on peut considérer ces résultats de manière très positive. Par contre, une bonne partie de la variance du temps passé avec les deux parents reste inexpliquée. L'organisation de la garde des enfants à la suite de la séparation des parents est un processus complexe qui semble impliquer plusieurs autres facteurs d'influence que ceux identifiés dans cette étude.

Au premier abord, l'importance de la variable « perception du désir de l'ex-conjoint ou conjointe de partager la garde » est quelque peu étonnante, même si ce résultat est conforme à celui obtenu dans une première recherche effectuée auprès de femmes seulement (Beaudry, 1991). Ce résultat indique que plus les hommes et les femmes évaluent que leur partenaire désire ou veut partager la garde, plus cette alternative se concrétise. On peut se demander à partir de quels critères les partenaires évaluent le désir de l'autre.

Il semble logique de croire que l'expression claire du désir de l'autre parent pour le partage du temps de garde est un critère important dans l'évaluation de ce désir. À ce propos, nos résultats indiquent que les répondants qui partagent le temps de garde des enfants ont des échanges significativement plus nombreux au sujet des enfants que ceux qui ont une garde unique. Ces résultats sont significatifs autant pour la période qui précède la séparation ($F(2,187)=4,82, p \leq 0,05$) que pour celle qui se situe après la séparation ($F(2,187)=20,56, p \leq 0,01$). De plus, au moment de la séparation, les répondants du groupe *garde partagée* ont des discussions plus fréquentes avec leur partenaire concernant l'organisation éventuelle de la garde que ceux qui ont la garde unique de leurs enfants ($F(2,185)=5,86, p \leq 0,01$). Bien qu'il ne soit pas possible d'établir si dans tous les cas les sujets qui partagent la garde de leurs enfants ont effectivement exprimé plus clairement leur désir à ce propos que ceux des deux autres groupes à l'étude, on peut penser qu'ils ont eu plus souvent l'occasion de le faire.

La perception des qualités parentales de l'ex-conjoint(e) s'avère une autre dimension importante dans la prédiction d'un plus grand partage du temps de garde. De fait, les sujets du groupe *garde partagée* évaluent plus positivement les qualités parentales de l'autre que les sujets des deux autres groupes ($F(2,187)=9,93, p \leq 0,01$). Aussi, en lien avec les résultats de recherches qui montrent que la perception du conjoint est liée à la qualité de la relation conjugale, nous nous sommes demandé si les répondants qui partagent la garde de leurs enfants évaluent de manière plus positive les qualités parentales de leur partenaire parce qu'ils entretiennent de meilleures relations entre eux. Un examen attentif des résultats montre toutefois qu'il n'y a pas de différence significative entre les groupes quant au niveau de conflit avant la séparation ($F(2,187)=1,91, p \leq 0,01$). Tous les sujets présentent un niveau de conflit élevé.

Par ailleurs, l'analyse des données qualitatives portant sur les raisons qui ont joué en faveur de la modalité de garde adoptée par les parents nuance ces résultats (Beaudry et Parent, 1995). L'analyse des énoncés laisse entrevoir que les parents en garde unique (garde confiée

à la mère ou au père) expriment leurs conflits de manière plus ouverte et agressive, allant même jusqu'aux menaces d'enlèvement d'enfant si l'autre ne se plie pas à sa volonté. Par contre, les parents qui partagent la garde révèlent une plus grande capacité de parler des sujets qui concernent leurs enfants, en mettant en veilleuse leurs conflits conjugaux. Les résultats suggèrent donc que, malgré un niveau apparemment similaire de conflit entre les conjoints des trois groupes à l'étude, le discours des parents qui partagent la garde de leurs enfants traduit moins de difficultés à entrer en relation avec l'ex-conjoint ou conjointe, ou manifeste une capacité de le faire d'une façon que l'on pourrait qualifier de « raisonnable ». Finalement, l'analyse qualitative révèle que ces parents ont la conviction que le bien-être de leurs enfants repose sur le maintien des liens entre les enfants et les deux parents. Est-ce cette conviction qui les motive à maintenir de meilleures relations entre eux et à avoir de plus fréquentes discussions au sujet de leurs enfants ? Nos résultats permettent d'envisager cette hypothèse.

Si l'évaluation des qualités parentales de l'autre peut être influencée par des perceptions liées au contexte de la séparation, elle peut également être reliée à des faits plus objectifs, comme les conditions environnementales. En effet, l'examen des données descriptives démontre clairement que les femmes du groupe *garde partagée* sont des femmes qui occupent plus souvent un travail à temps plein permanent que les autres femmes de cet échantillon. De plus, même si le revenu de ces femmes ne s'avère pas significativement différent de celui des femmes du groupe *enfants confiés à la mère*, la moitié des sujets sans emploi se retrouvent chez les femmes qui ont la garde unique de leurs enfants. L'analyse de contenu révèle qu'une des raisons importantes identifiées par les participants pour justifier le partage du temps de garde est le fait que la femme soit impliquée sur le marché du travail.

Ce résultat va dans le sens de l'étude de Peterson et Gerson (1992) qui révèle que les hommes et les femmes qui ont un emploi offrant de fortes possibilités d'avancement ont moins de responsabilités en ce qui concerne l'organisation des soins pour l'enfant que ceux dont les chances d'avancement sont limitées. Pour ces auteurs, si les femmes continuent à s'impliquer sur le marché du travail, particulièrement dans un travail à temps plein incluant des possibilités intéressantes d'avancement, elles prendront moins de responsabilités dans l'organisation des soins pour les enfants et par conséquent les hommes devront en assumer plus.

Il semble donc que les femmes qui partagent le temps de garde avec leur ex-conjoint après la séparation *soient des femmes plus actives*

sur le marché du travail avant la séparation. Dans ces circonstances, il est possible de supposer que le partenaire partageait davantage les responsabilités reliées au soin des enfants avant la séparation. Une telle implication préalable du partenaire contribue sans doute à expliquer l'évaluation plus positive de ses qualités parentales. Il est alors possible de penser que les conjoints qui partagent le soin des enfants avant la séparation sont mieux disposés à continuer ce partage de responsabilités après la séparation parce qu'ils ont déjà l'habitude de le faire. À ce sujet, l'analyse de contenu portant sur les raisons qui ont motivé les parents à choisir une formule de garde partagée indique clairement que ces conjoints ont un sens de l'équité très développé (Beaudry et Parent, 1995). Pour eux, il est juste que les deux parents continuent de prendre soin des enfants de manière égale afin que chacun d'eux puisse maintenir son implication sur le marché du travail et avoir la même chance de se construire une nouvelle vie.

Comme nous le postulions au départ, les changements de rôles, comme les attentes vis-à-vis de ces rôles, ne sont sans doute pas indépendants de cette perception favorable au partage du temps de garde. Les femmes qui partagent la garde sont en effet des femmes qui ont un niveau d'éducation plus élevé, ce qui n'est peut-être pas indépendant de leurs attentes vis-à-vis d'un rôle de père actif et empreint d'implication auprès des enfants. Pour ces femmes, les hommes ne sont plus confinés au rôle traditionnel de pourvoyeur, de sorte qu'un partage plus équitable du temps de garde après la rupture devient possible.

CONCLUSION

Les résultats de cette recherche méritent quelques réflexions à caractère clinique. Au moment de la séparation ou du divorce, les parents doivent décider de l'organisation de la garde des enfants. Incertains de leur propre devenir, bouleversés émotionnellement autant que financièrement, ils ne sont peut-être pas dans les meilleures dispositions pour décider de ce qui convient le mieux aux enfants. C'est pourquoi plusieurs d'entre eux demandent conseil à leurs proches ou à des professionnels.

Il n'y a pas de solution miracle. Le professionnel doit analyser chaque situation avant de se prononcer. Ce que suggèrent les résultats de cette recherche, c'est qu'il est important d'aider la personne à explorer le bien-fondé de ses perceptions et de ses attentes vis-à-vis du rôle de l'autre parent. Même si, au premier abord, un conjoint évalue que l'autre manque d'implication en tant que parent et ne désire pas s'engager activement dans un partage de la garde, l'intervenant devrait

s'assurer du bien-fondé de ces perceptions et des possibilités d'une plus grande implication des deux parents dans les soins et l'éducation des enfants. Dans un moment de grandes tensions comme celui de la séparation, il se peut que la perception de la réalité soit affectée par des sentiments de colère, de tristesse, de vengeance, etc. Tout comme les couples insatisfaits, les couples qui se séparent portent une attention sélective aux événements négatifs et attribuent souvent la cause des difficultés à l'attitude négative du partenaire plutôt qu'à leur propre comportement (Beaudry et Boisvert, 1988). Dans ce contexte de communication difficile, la négociation d'une entente sur le partage de la garde devient une entreprise presque hasardeuse. C'est pourquoi les professionnels doivent être préparés à aider les conjoints à dépasser leurs perceptions négatives de l'autre en vue de négocier les conditions d'une future relation qui devra demeurer une relation de parent, envisagée dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Les couples qui se séparent ne semblent pas avoir accès facilement à des informations ou à des services qui pourraient éclairer leur jugement. Dans notre recherche, les parents se disent peu informés des conséquences associées aux différentes formules de garde. De fait, 65,8 % (n=127) d'entre eux n'ont reçu que très peu ou aucune information sur ce sujet. Parmi ceux qui en ont obtenues (n=121), seulement 30,5 % (n=37) les ont reçues d'un médiateur ou d'un conseiller marital; la forme d'information la plus courante (51,2 %, n=62) demeure les conseils offerts par les parents ou les amis. Pourtant, pour les parents désireux de prendre une décision éclairée, centrée sur le meilleur intérêt de l'enfant, ne serait-il pas souhaitable qu'ils puissent consulter gratuitement un professionnel spécialisé dans le domaine de la médiation? Peu informés, les parents risquent d'opter pour le modèle prépondérant actuel: confier les enfants à la mère et favoriser les visites chez le père, aux quinze jours. Pourtant, les études les plus récentes tendent à démontrer que cette modalité n'est peut-être pas celle qui favorise le plus le maintien des liens entre l'enfant et le parent qui n'a pas la garde et qu'elle peut même entraîner des conséquences néfastes pour tous les membres de la famille, enfants comme parents. Ici, notre propos ne vise pas à faire la promotion inconditionnelle de la garde partagée, mais plutôt à remettre en cause les mécanismes décisionnels. En organisant la garde de leurs enfants, les parents posent un geste important qui aura des conséquences à long terme sur les enfants et les parents eux-mêmes. La prévention des problèmes exige qu'ils bénéficient de services adaptés à leurs besoins et que les professionnels prennent en compte l'ensemble des conditions des deux conjoints avant de suggérer une modalité de garde.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AHRONS, C. (1979), *Redefining the divorced family: A conceptual framework for postdivorce family reorganization*, non publié, University of Wisconsin-Madison.
- ARDITTI, J. A. (1992), « Differences between fathers with joint custody and noncustodial fathers », *American Orthopsychiatric Association Inc.*, Avril, p. 186-195.
- ARDITTI, J. A. (1992b), « Factors related to custody, visitation, and child support for divorced fathers: An exploratory analysis », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 17, n^{os} 3-4, p. 23-42.
- BAINES, C., P. EVANS et S. NEYSMITH, (édit.) (1991), *Women's Caring. Feminist Perspectives on Social Welfare*, Toronto, McClelland and Stewart.
- BAKER, M. (1994), *Les politiques gouvernementales face aux familles canadiennes en transition*, Ottawa, Institut Vanier de la famille.
- BAUCOM, D. H., C. I. NOTARIUS, C. K. BURNETT et P. HAEFNER (1990), « Gender differences and sex-role identity in marriage », dans F. D. Fincham et T. N. Bradbury (édit.) (1990), *The Psychology of Marriage*, New York, The Guilford Press.
- BEAUDRY, M. (1991), *Le partage des responsabilités parentales à la suite d'une séparation*, Québec, Laboratoire de recherche, École de service social, Université Laval.
- BEAUDRY, M. et J.-M. BOISVERT (1988), *Psychologie du couple*, Montréal, Éditions du Méridien.
- BEAUDRY, M. et C. PARENT (1995), « Comment organiserons-nous la garde des enfants? Analyse du discours de parents divorcés ou séparés », *Prisme*, vol. 5, n^{os} 2-3, p. 243-255.
- BELSKY, J. (1981), « Early human experience: A family perspective », *Developmental Psychology*, vol. 17, p. 3-23.
- BENDER, W. N. (1994), « Joint custody: The option of choice », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 21 n^{os} 3-4, p. 115-131.
- BENDER, W. N., L. BRANNON (1994), « Victimization on noncustodial parents, grandparents, and children as a function of sole custody: Views of the advocacy groups and research support », *Journal of Divorce & Remarriage*, vol. 2, n^{os} 3-4, p. 81-114.
- BOUCHARD, C. (1989) « Lutter contre la pauvreté ou ses effets? Les programmes d'intervention précoce », *Santé mentale au Québec*, vol. XIV, n^o 2, p. 138-149.

- CLOUTIER, R., J. DROLET et N. DUBÉ (1992), *La santé mentale des parents de familles réorganisées au Québec*, Québec, Direction des communications, Ministère de la Santé et des Services sociaux. Enquête Santé Québec, collection Les Cahiers de recherche, n° 6.
- FINCHAM, F. D. et T. N. BRADBURY, (édit.) (1990), *The Psychology of Marriage*, New York, The Guilford Press.
- FREILER, C. et B. KITCHEN (1990), « Family portrait », *Perception*, vol. 14, n° 2, p. 46-52.
- HIGGINS, C., L. DUXBORY et C. LEE (1993), *Balancing Work and Family: A Study of the Canadian Private Sector*. London, National Center for Research, Management and Development, University of Western Ontario.
- KRUK, E. (1994), « The disengaged noncustodial father : Implications for social work practice with the divorced family », *Social Work*, vol. 39, n° 1, p. 15-25.
- LAMB, M. E. (1978), « The father's role in the infant's social world », dans J. H. Stevens et M. Mathews (édit.), *Mother/child father/child relationships*, Washington DC, National Association for the Education of Young Children, p. 87-108.
- LE BOURDAIS, C., P. J. HAMEL et P. BERNARD (1987), « Le travail et l'ouvrage. Charge et partage des tâches domestiques chez les couples québécois », *Sociologie et Société*, vol. XIX, n° 1, avril, p. 37-55.
- MARSHALL, K. (1990), « Househokl Chores », *Canadian Social Trends*, vol. 16, printemps, p. 18-19.
- McBRIDE, B. A. (1991), « Parent education and support programs for fathers : Outcome effects on paternal involvement », *Early Child Development and Care*, vol. 67, p. 73-85.
- McCROSKEY, J. (1980), *Working Mother and Child Care: The Context of Child Care Satisfaction for Working Women with Preschool Children*, Thèse de doctorat, University of California.
- PARKE, R. D. (1981), *Fathers*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- PARSONS, T. et R. BALES (1955), *Family Socialization and Interaction Process*, New York, Free Press.
- PETERSON, R. R. et K. GERSON (1992), « Determinants of responsibility for child care arrangements among dual-earner couples », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 54, p. 527-536.
- ROSS, D. P. (1990), « ...And the poor got poorer », *Perception*, vol. 14, n° 2, p. 11-15.
- STATISTIQUE CANADA (1992), *Les familles monoparentales au Canada*, Cat. 89-522F, p. 5-19.